

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 24 mars 2023 à 19 heures dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Christophe - BERGES Muriel - CADILLON Michèle - CADILLON Guillaume - CALLEDE Éric - MARREIN Robert - ARTOLA Monique - JEAN Benoît - MAGNE Christophe - MAUBAY Pierrette - MORENO William - LASSERRE Valérie

Excusés :

Excusées représentées : DARRIGRAND Sébastien représenté par MARTINEZ Christophe

Secrétaire de Séance : BERGES Muriel

Le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation le procès-verbal du 31 janvier 2023. Aucune observation ou précision n'est formulée, les membres présents signent le registre.

Vient l'ordre du jour :

1°/ Personnel délibération portant sur la création d'un emploi permanent poste d'adjoint technique territorial, ainsi que principal 2^e classe et 1^{ère} classe :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de mutation de Monsieur Charles PALÉ à la commune de CASTETS.

Il présente le processus de la mise en place pour la commune de cette future mutation en expliquant qu'il faut créer 3 postes : adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 2^{ème} classe et adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Ceci dans le but de passer une offre sur le site emploi territorial sur les 3 grades afin d'obtenir plus de candidatures.

Monsieur le Maire précise qu'on n'embauche pas une personne supplémentaire mais que c'est la procédure pour remplacer Charles et qu'il y aura un grade de conservé sur les 3 après choix du candidat sélectionné. Les 2 autres grades seront supprimés en fin de recrutement.

2°/ Délibération nouvelle convention avec le CDG portant sur l'élaboration d'un PCS et DICRIM et/ou la mise à jour de ce dernier :

M Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le service PCS du CDG40 propose une convention d'adhésion au service Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Cette convention permettra l'élaboration d'un PCS et DICRIM et/ou la mise à jour de ce dernier.

L'élaboration ou la mise à jour des PCS et DICRIM permettra :

- De prendre en compte les modifications introduites par le nouveau document départemental sur les risques majeurs (DDRM) arrêté par les services de l'Etat dans le département ;
- De prendre en compte tous les changements de personnels, de mise à jour des tableaux relatifs aux personnes nécessitant une attention particulière, de numéros de téléphone des élu-e-s et référent-e-s, ainsi que la mise à jour de la cartographie (notamment concernant le risque inondation) ;
- De réaliser une mise à jour du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) ainsi que l'affichage obligatoire en mairie concernant les risques majeurs et, pour les communes concernées, le plan POLMAR (pollution maritime).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la convention.

3°/ Budget commune :

3.1 : Compte de Gestion 2022.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par Mr KERSALÉ Paul et indique qu'il est conforme à la comptabilité de l'ordonnateur.

3.2 : Compte Administratif 2022.

L'examen en est fait sous la présidence du Doyen d'Age de l'assemblée, Robert MARREIN

- Section Fonctionnement : Dépenses : 663 324.58 €
Recettes : 1 010 257.35 €
Excédent : **346 932.77 €**

- Section Investissement : Dépenses : 698 247.41 €
Recettes : 528 135.18 €
Déficit : **-170 112.23 €**

Le compte administratif 2022 est adopté par 13 voix pour.

4°/ Budget annexe Lotissement Bourg Nord :

4.1 : Compte de Gestion 2022.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par Mr KERSALÉ Paul et indique qu'il est conforme à la comptabilité de l'ordonnateur.

4.2 : Compte Administratif 2022.

L'examen en est fait sous la présidence du Doyen d'Age de l'assemblée, Robert MARREIN

- Section Fonctionnement : Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €
Excédent : **0 €**
- Section Investissement : Dépenses : 0 €
Recettes : 10 000 €
Excédent : **0 €**

Le compte administratif 2022 est adopté par 13 voix pour.

5°/Budget annexe Photovoltaïque.

5.1 : Compte de Gestion 2022.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par Mr KERSALÉ Paul et indique qu'il est conforme à la comptabilité de l'ordonnateur.

5.2 : Compte Administratif 2022.

L'examen en est fait sous la présidence du Doyen d'Age de l'assemblée, Robert MARREIN

- Section Fonctionnement : Dépenses : 10 768.01 €
Recettes : 13 743.77 €
Excédent : **2 975.76 €**
- Section Investissement : Dépenses : 10 772.09 €
Recettes : 10 772.48 €
Excédent : **0.39 €**

Le compte administratif 2022 est adopté par 13 voix pour.

6°/ Travaux salle polyvalente :

Point réception des travaux : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il reste des réserves sur 2 lots : le LOT 7–PLOMBERIE–SANITAIRE–VMC (SAS PUEL GENIE CLIMATIQUE), et le LOT 8–ELECTRICITE (SOCIETE MORCENAISE ELECTRIQUE).

7°/ Lotissement Bourg Nord (l'Orée du bois) :

Monsieur le Maire informe qu'il n'est pas nécessaire de prendre une délibération pour désigner une commission d'aménagement puisque le Conseil Municipal compte une commission d'appel d'offres.

8°/ Informations et questions diverses :

8.1 Concession cimetièrè.

Lecture du courrier de Madame DE TREMAUDAN Dominique par Monsieur le Maire.

Madame DE TREMAUDAN sollicite l'achat de la concession Ba27 située à côté des caveaux familiaux DASSÉ, afin d'y faire construire un caveau urne par le marbrier Hervé LABORDE de Pontonx sur l'Adour.

Le Conseil Municipal approuve la demande.

8.2 Signalétique/oriflamme amovible

Lecture du mail de Madame ARVERT Estelle par Monsieur le Maire.

Madame ARVERT souhaite positionner sur le trottoir devant sa villa un oriflamme amovible lors des manifestations du village dans le but de faire connaître l'association « la landaise ». Quel serait le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal approuve à 12 voix contre 1 la demande mais avec une élaboration d'un planning de signalétique, et d'une redevance pour occupation sur le domaine public fixée à 2€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.